



# Un éternel recommencement : les tribulations des mouvements haratines en Mauritanie

**Zekeria Ould Ahmed Salem**

Institute for The Study of Islamic Thought in Africa, Northwestern University

*Sociétés politiques comparées*

43, septembre-décembre 2017

ISSN 2429-1714

Article disponible en ligne à l'adresse : [http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2\\_n43.pdf](http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n43.pdf)

Citer le document : Zekeria Ould Ahmed Salem, « Un éternel recommencement : les tribulations des mouvements haratines en Mauritanie », *Sociétés politiques comparées*, 43, septembre-décembre 2017.



## Un éternel recommencement : les tribulations des mouvements haratines en Mauritanie

Zekeria Ould Ahmed Salem

Amorcée à la fin des années 1970 par les victimes et/ou descendants d'esclaves, la mobilisation pour la libération et l'émancipation des Haratines (sing. *hartani*, fém. *hartaniya* : ancien esclave<sup>1</sup>) préfigure sans aucun doute les mobilisations collectives des groupes d'origine servile auxquelles l'on a assisté un peu partout ailleurs en Afrique de l'Ouest dans la période récente<sup>2</sup>. Après tout, si la République islamique de Mauritanie s'est vu accoler le label peu enviable de dernier « bastion de l'esclavage<sup>3</sup> », c'est parce que des séquelles de l'institution servile y persistent encore en dépit des abolitions successives. Mais c'est aussi parce que des mouvements antiesclavagistes sont actifs dans le pays depuis près de quatre décennies. Pourtant, malgré quelques avancées sur le plan légal et politique, ces mouvements n'ont guère réussi à mettre fin à la marginalisation systématique des Haratines, ni à mobiliser l'ensemble de leur communauté (encore moins la communauté nationale) derrière leurs revendications. Mais, plutôt que d'expliquer cette situation uniquement par la « structure des opportunités politiques » ou la « mise en cadres » des revendications en question, je propose de prendre en compte également les stratégies déployées par les organisations des mouvements haratines pour nouer des alliances et des coalitions avec d'autres acteurs du champ politique et social mauritanien<sup>4</sup>.

Dans les pages qui suivent, je voudrais montrer en quoi les capacités de mobilisation des mouvements haratines se trouvent limitées par leurs divisions internes et la répression résolue qu'elles subissent de l'appareil de l'Etat, mais aussi et surtout par leur incapacité à établir des alliances larges et durables. Pour ce faire, j'ai d'abord reconstitué la trajectoire des mouvements antiesclavagistes, afin de souligner leur rôle croissant dans les luttes sociales et le combat contre l'autoritarisme et les inégalités dans le pays. Pour autant, et c'est le deuxième temps de mon argumentation, je décris comment, malgré leur accord de principe sur la nécessité de mettre fin à la marginalisation persistante des Haratines, les mouvements formés par les acteurs sociaux n'ont réussi à s'insérer dans des coalitions horizontales que dans des conjonctures exceptionnelles, et pour des objectifs sans rapport direct avec la question de l'esclavage. Les Haratines sont sans cesse instrumentalisés par les partis politiques, l'Etat et les ONG non haratines. Or, s'il en est ainsi, c'est non seulement parce que les acteurs de la scène revendicative et politique sont soucieux de préserver leur autonomie stratégique, mais aussi parce que la question fondamentale de

<sup>1</sup> J'ai retenu ici l'orthographe francisée de ce pluriel parce qu'elle est passée dans la langue des acteurs eux-mêmes. Une transcription fidèle serait : *ḥraṭin*. D'autres orthographes ont été utilisées plus rarement. Voir, par exemple, El-Arbi Ould Saleck, *Les Haratins. Le paysage politique mauritanien*, Paris, L'Harmattan, 2003.

<sup>2</sup> Voir, entre autres, les contributions rassemblées par Lotte Pelckmans et Christine Hardung sous le titre : « La question de l'esclavage en Afrique : politisation et mobilisations », *Politique africaine*, 140, 2015.

<sup>3</sup> <http://www.cnn.com/videos/world/2015/05/25/mauritania-africa-slavery-last-stronghold-spc-cfp.cnn>

<sup>4</sup> Sur l'importance de l'analyse des coalitions dans les mouvements sociaux, voir N. Van Dyke et H. J. McCammon (eds), *Strategic Alliances. Coalition Building and Social Movements*, Saint Paul, University of Minnesota Press, 2010. Voir aussi L. Mathieu, « Eléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le Suda et le mouvement des chômeurs, de "Nous la Gauche" à Occupation », *Revue française de science politique*, 59 (1), 2009, pp. 77-96.

l'égalité citoyenne et du partage des pouvoirs entre les différents groupes ethniques et sociaux du pays demeure un tabou absolu pour les groupes dominants dans le pays depuis l'indépendance. C'est ce qui explique l'ouverture limitée du champ politique aux préoccupations des organisations haratines et la tentation récurrente, chez ces derniers, de recourir à de nouvelles formes d'organisation et d'action, au risque d'être accusés de « radicalisation », et de se retrouver ainsi davantage isolés.

## LA QUESTION HARATINE DANS LA LONGUE DURÉE

La question haratine ne peut être saisie en dehors du contexte social et historique particulier de la Mauritanie. Malgré l'absence de chiffres officiels actualisés, une partie significative (entre 25 et 30 %) de la population de ce pays arabo-africain est constituée d'ethnies non arabophones s'appelant elles-mêmes « négro-africaines » : Hallpularen (Fulbé/Fulani), Soninko et Wolof. Mais le pays compte une proportion majoritaire d'arabophones, que la littérature coloniale nommait « Maures », mais qui se dénomment eux-mêmes les *bizan* (les « blancs »). Or, on estime que plus de 50 %<sup>5</sup> de cette population « blanche » est en fait constituée de Haratines : à l'origine, ce terme désignait les seuls « esclaves noirs affranchis » ; il recouvre aujourd'hui non seulement les « anciens esclaves » ou leurs descendants, mais aussi les esclaves (*'abid* ; sing. *'abd*), que l'on retrouve encore dans le pays à une échelle certes limitée mais difficile à évaluer, faute de données statistiques. Or, si la Mauritanie reste encore un pays post-esclavagiste par excellence, c'est notamment parce que les structures sociales traditionnelles inégalitaires conservent leur validité dans ce pays où la société se qualifie d'« islamique », mais est pourtant fortement hiérarchisée.

### Esclavage traditionnel et hiérarchies sociales

Au sein de la structure traditionnelle de la société *bizan* à laquelle appartiennent les Haratines, l'esclavage s'inscrit dans un système tribal et hiérarchique bâti sur le principe de l'inégalité de naissance. Si tous les individus sont membres de tribus (*qabaïl*, sing. *qabila*), celles-ci sont elles-mêmes classées en tribus cléricales (*zawaya*) et en tribus guerrières (*hassan*). Mais surtout, au sein de chaque tribu, les membres « libres » sont considérés comme absolument supérieurs à leurs serviteurs que sont les griots (*iggawin*), les artisans (*mâalmine*), les gardiens de troupeaux (*aznaga*), et enfin les esclaves (*'abid*) ou esclaves affranchis (Haratines), ces deux dernières catégories représentant le « degré zéro » sur cette échelle sociale particulièrement rigide.

Du fait de l'environnement nomade traditionnel qui a longtemps prévalu dans le pays, l'exploitation, y compris sexuelle, la mise au travail forcé dans l'agriculture ou l'élevage, la vente ou le don d'esclaves faisaient jusqu'au début des années 1970 partie d'un système esclavagiste perçu comme naturel. Par tradition, les esclaves sont une propriété privée et peuvent donc être exploités, prêtés, cédés, vendus... Ils n'ont pas le droit de se marier sans le consentement de leur maître, ni celui de posséder des biens en propre, ni encore d'hériter ou même de témoigner dans les juridictions. Les esclaves vivent par conséquent dans une condition de « mort sociale » et d'exploitation économique absolue, affectant de façon toute particulière les femmes : puisque la condition d'esclave se transmet par la mère, les femmes esclaves (*likhdam*, sing. *khadem*) sont source de (re)production de nouveaux esclaves. Ce sont les femmes qui ont souffert (et souffrent encore le plus) de l'esclavage mauritanien<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Voir R. Botte, *Esclavages et abolitions en terres d'Islam*, Bruxelles, André Versaille, 2010, p. 208. Voir aussi M. Brhane, *Narrative of The Past, Politics of The Present: Identity, Subordination and the Haratines of Mauritania*, Ph. Thesis, Chicago, University of Chicago, 1998, p. 41, note 1.

<sup>6</sup> Voir U. P. Ruf, *Ending Slavery: Hierarchy, Dependancy and Gender in Central Mauritania*, Frankfurt, Transcript Verlag, 1999, pp. 93-105.

Historiquement, l'esclavage en Mauritanie n'est pas uniquement lié à la différence raciale. Certes, il s'est maintenu de façon d'autant plus remarquable en milieu arabo-berbère que les Haratines sont noirs (*sudan*) et les maîtres blancs (*bizan*). Mais dans la vallée du fleuve Sénégal d'où sont issues les sociétés « négro-mauritaniennes » sédentaires, et où les rapports serviles ont réellement disparu<sup>7</sup>, le stigmate reste puissant. Ousmane Kamara rappelait récemment que, dans cette région, « l'idéologie des castes veut qu'être esclave relève plutôt de la substance<sup>8</sup> ». Dès lors, malgré une identité raciale commune, être d'origine servile chez les Négro-Mauritaniens vaut toujours mépris, exclusion de la propriété foncière, des échanges patrimoniaux et, *last but not least*, de la dignité religieuse : aujourd'hui encore, aucune personne d'origine servile ne peut assurer la charge d'imam de mosquée au sein des ethnies wolof, haalpularen ou soninko. Les Haratines, eux, ont arraché ce droit il y a une petite décennie, du moins dans les grandes villes<sup>9</sup>.

À l'égard de l'esclavage, les autorités qui se sont succédé à la tête du pays depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle ont adopté une attitude ambiguë, cumulant ou alternant le déni, l'embarras et le laisser-faire. L'administration coloniale en avait largement toléré la pratique afin de ne pas heurter les grandes familles et les chefs tribaux, n'hésitant pas à invoquer « officieusement » le caractère « islamique » de cet « esclavage traditionnel<sup>10</sup> ». En Mauritanie postcoloniale, sa survivance est restée une réalité massive pour des raisons comparables.

### Un passé qui ne passe pas

En Mauritanie, plus qu'ailleurs, le post-esclavage est une période ambiguë où la ligne de démarcation entre passé et présent est difficile à tracer<sup>11</sup>. Depuis une vingtaine d'années, les organisations compétentes (SOS-Esclaves, IRA-Mauritanie) révèlent chaque année des dizaines de cas d'« esclavage par naissance », même si elles se gardent d'avancer des estimations chiffrées sur le nombre de victimes dans l'ensemble du pays. L'esclavage auquel il est fait référence ici désigne le travail domestique ou agropastoral non rémunéré, le concubinage forcé, le prêt d'« esclaves », la captation d'héritage par des « maîtres traditionnels », le prêt d'enfants entre familles de « maîtres traditionnels », la violence physique envers les victimes, l'héritage d'esclaves comme biens meubles... En outre, les esclaves (et les Haratines) sont exclus de la propriété foncière des terres tribales, qu'ils sont pourtant les seuls à cultiver. Et, dans les zones d'habitat traditionnel des esclaves (*adabay*, pl. *adwaba*), qui existent toujours dans nombre de régions de l'est et du sud-ouest du pays, les services publics comme l'éducation ou la santé sont totalement absents<sup>12</sup>.

Hier comme aujourd'hui, la sanctification islamique de l'institution esclavagiste a joué un rôle certain dans ce pays sunnite de rite malikite où la religion a un poids culturel et social massif. Les militants haratines ont l'habitude de dire, de façon ironique, que l'esclavage est une « institution sacrée » qui doit être coûte que coûte désacralisée, et non pas simplement abolie par décret. Cette sacralité explique que les chaînes de la servitude sont autant physiques que mentales. Il est vrai que les esclaves ont longtemps semblé accepter leur condition, convaincus qu'ils étaient de sa licéité religieuse. L'idéologie populaire

<sup>7</sup> O. Kamara, « Les divisions statutaires des descendants d'esclaves au Fuuta Tooro mauritanien », *Journal des africanistes*, 70 (1-2), 2000, pp. 265-289 ; Y. Sy, « L'esclavage chez les Soninkés : du village à Paris », *Journal des africanistes*, 70 (1-2), 2000, pp. 43-69 ; O. Leservoisière, « "Nous voulons notre part !" Les ambivalences du mouvement d'émancipation des Saafaalbe Hormankooobe de Djéol (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, 179-180, 2005, pp. 987-1014.

<sup>8</sup> O. Kamara, « Les divisions statutaires des descendants d'esclaves au Fuuta Tooro mauritanien », art. cité, p. 266, note 2.

<sup>9</sup> Voir Z. Ould Ahmed Salem, *Prêcher dans le désert. Islam politique et changement social en Mauritanie*, Paris, Karthala, 2013, chapitre 5.

<sup>10</sup> Voir E. Ann McDougall, « Living the legacy of slavery: between discourse and reality », *Cahiers d'études africaines*, 179-180, 2005, pp. 957-986.

<sup>11</sup> Sur l'ambiguïté du post-esclavage et de son « avenir » en contexte africain, voir B. Lecocq et E. K. Hahonou, « Introduction. Exploring post-slavery in contemporary Africa », *International Journal of African Historical Studies*, 48 (2), 2015, p. 184.

<sup>12</sup> Pour une excellente analyse de la situation, voir l'étude d'Amnesty International, *Mauritania: A Future Free from Slavery?*, Londres, 7 novembre 2002.

enseigne à tous que « le paradis de l'esclave est sous les pieds du maître », comme le dit un proverbe local. En République islamique de Mauritanie, la Constitution a toujours érigé la charia en source principale du droit. C'est pour cela que depuis cinquante ans, en dépit de l'égalité républicaine censée garantie par l'Etat de droit, les tribunaux s'en tiennent toujours à la lettre de la jurisprudence classique afin de défendre un statut de l'esclave jugé « parfaitement licite » en Islam. Pour une population dont un peu moins de la moitié est analphabète, la liberté et l'affranchissement ne sont traditionnellement réputés « légaux », y compris par les victimes elles-mêmes, que lorsqu'ils ont été dûment octroyés par les maîtres. Et dans un pays où la population a longtemps été peu capturée par l'Etat et où les hiérarchies traditionnelles conservent leur sens pour les individus, l'abolition effective est restée particulièrement difficile.

En effet, en dépit de la loi d'abolition de juillet 1981 et de la loi sur la « criminalisation de l'esclavage » adoptée en 2007, la rapporteuse spéciale des Nations unies en charge des formes contemporaines d'esclavage, Gulnara Shahinian, devait déclarer, au terme d'une première visite de terrain effectuée dans le pays en novembre 2009, que « des cas lourds d'esclavage, à la fois dans leur forme traditionnelle et moderne, persistent en Mauritanie<sup>13</sup> » ; et, en 2013, un indice mondial de l'esclavage tout juste mis en place par Walk Free, une ONG australienne, a classé d'emblée la Mauritanie en tête de la liste des pays où « la prévalence » de l'esclavage héréditaire, par ailleurs « profondément enraciné », s'expliquerait par le fait qu'« on estime qu'il y a 140 000 à 160 000 personnes réduites en esclavage » sur une population de « seulement 3,8 millions d'habitants<sup>14</sup> ». Le gouvernement a pourtant introduit en 2012 une nouvelle disposition constitutionnelle qualifiant l'esclavage de crime contre l'humanité. Les autorités ont même été contraintes, à la demande des Nations unies, à mettre en place en mars 2013 une Agence nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage. De même, le gouvernement s'est résolu en janvier 2014 à créer une « Cour spéciale » destinée à juger les « crimes d'esclavage ». Et il s'est enfin décidé à adopter le 6 mars suivant une « feuille de route pour l'éradication de l'esclavage » dans le pays, toujours à la demande de l'ONU. Entretemps, les procès pour faits d'esclavage se sont multipliés depuis l'indépendance, même s'ils n'ont commencé à être qualifiés de tels que depuis 2011 grâce à l'insistance des ONG et des activistes haratines. Auparavant, la justice utilisait toujours des euphémismes (« conflits familiaux », « conflits de travail »...) dans les contentieux impliquant des maîtres et des esclaves.

Dans la mesure où l'abolition débouche rarement de façon directe sur l'émancipation, les Haratines continuent pour la plupart de vivre dans une situation de sujétion économique, sociale et politique absolue<sup>15</sup>. Leur liberté récente est relativisée par un asservissement manifeste dans un système économique où ils occupent l'essentiel des emplois subalternes, pénibles et dégradants. Du fait de la prégnance du cadre tribal dans la société, on observe toujours le renouvellement de relations de « parenté fictive » entre anciens maîtres et anciens esclaves de la même tribu. Dans un pays pauvre où les ressources de l'Etat ne sont jamais distribuées équitablement, la tribu demeure en effet souvent la seule sécurité sociale et économique des individus. Cela rend d'autant plus difficile pour les Haratines, par définition pauvres, de concevoir une séparation avec les maîtres et le cadre tribal. Malgré un poids démographique supposé important, les Haratines sont lourdement marqués par les séquelles de l'esclavage et se heurtent constamment à la condition de dépendance sociale et de pauvreté dans laquelle la plupart d'entre eux continuent de vivre.

<sup>13</sup> Voir son rapport complet sur le lien suivant : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/156/27/PDF/G1015627.pdf?OpenElement>. Voir aussi A. Seck, « L'esclavage à la peau dure », *Courrier international*, novembre 2009.

<sup>14</sup> Voir Walk Free : [www.globallslaveryindex.org/report](http://www.globallslaveryindex.org/report), p. 6. Les chiffres sont des estimations car aucun recensement « ethnique » officiel n'est disponible en Mauritanie.

<sup>15</sup> J. Quirk, « Ending slavery in all its forms: legal abolition and effective emancipation in historical perspective », *The International Journal of Human Rights*, 12 (4), 2008, pp. 529-55.

C'est sans doute pour toutes ces raisons que la question des Haratines reste un enjeu majeur des mobilisations sociales et de la vie politique en Mauritanie. Le processus ayant conduit à cette situation doit beaucoup à l'activisme du mouvement antiesclavage, dont on va à présent examiner les origines, le développement et les évolutions récentes.

## UN ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

En Mauritanie, la contestation de la persistance de l'esclavage héréditaire semble être un éternel recommencement. Les organisations qui s'inscrivent dans la continuité du mouvement haratine sont de trois types : l'organisation El Hor elle-même, où de nombreux activistes continuent de se revendiquer haratines ; les ONG de lutte contre l'esclavage comme SOS-Esclaves ou l'Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) ; et, enfin, une série de mouvements ponctuels qui se créent ici ou là pour tenter de relancer, dans des cadres non formels, des « initiatives » destinées à promouvoir dans des termes nouveaux la communauté haratine. Pour comprendre et analyser cette diversification progressive et sa signification, il convient d'en reconstituer la genèse et les principales évolutions depuis les années 1970.

### Premiers pas

En Mauritanie, l'antiesclavage n'est apparu que lorsque l'infrastructure sociale et économique qui soutenait l'esclavage a commencé à s'effondrer, dans un contexte de changement social lié à la naissance de l'Etat postcolonial. En effet, les sévères sécheresses des années 1972-1975 avaient sapé l'économie agropastorale sur laquelle était fondé le mode de vie de la société maure<sup>16</sup>. En déversant dans les rares centres urbains la majorité des anciens nomades et leurs esclaves, réduits au chômage technique, cette catastrophe écologique avait laissé une grande partie de ces derniers dans une situation de dénuement, certes, mais aussi de liberté *de facto*. Puis la guerre du Sahara occidental, dans laquelle la Mauritanie s'est engagée entre 1975 et 1978, avait fait largement appel aux Haratines, qui en avaient profité pour accéder au salariat, pour s'alphabétiser, au moins sommairement, grâce à l'armée, et donc pour s'émanciper au plan individuel. Enfin, et dans une bien moindre mesure, l'entrée dans la vie active de quelques jeunes diplômés d'origine haratine a été décisive. Ce n'est certainement pas par hasard que le mouvement El Hor voit le jour précisément en 1978, année où ces processus se combinent et commencent à produire leurs effets.

Ce sont en effet des élites haratines scolarisées qui créent El Hor, le 5 mars 1978. Tous issus de la communauté des anciens esclaves, les animateurs les plus célèbres de cette organisation (Messaoud Ould Boulkheir, Boubacar Ould Messaoud, Bilal Ould Wezg Mohamed Lemine Ould Ahmed, El Kehel Ould Mohamed El Abd, etc.) publient une « charte » dont le contenu est intéressant à décrypter<sup>17</sup>.

Proclamant d'emblée l'autonomie de leur mouvement et sa nature « nationale, non raciale, antiségrégationniste et antichauviniste », les créateurs d'El Hor précisent dès les premières phrases de leur texte les raisons objectives de l'existence du mouvement en ces termes :

Fondamentalement inspirées par la religion, aggravées par une interprétation abusive de cette même religion par les couches sociales privilégiées, entretenues par l'ambiguïté, voire le silence quasi complet de la législation du pays, les inégalités dont souffrent les Haratines sont non seulement d'ordre économique,

<sup>16</sup> A. Wedoud Ould Cheikh, « L'évolution de l'esclavage dans la société maure », dans E. Bernus et P. Boilley (dir.), *Nomades et commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, 1993 pp. 181-193.

<sup>17</sup> El Hor, *Charte Constitutive*, Nouakchott, le 5 mars 1978, citée dans *L'Ouest saharien - Cahiers d'études pluridisciplinaires*, 4, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 183-188.

social, politique et religieux, mais elles sont aussi et surtout inhérentes à une mentalité puissamment ancrée par des siècles de conditionnement psychologique. Lutter contre tout cela constitue la raison d'être d'El Hor (article III).

Les militants haratines indexent le système de tenure foncière, le travail servile non rémunéré, la lutte contre la discrimination dans l'accès à l'éducation... El Hor exige de l'Etat de « lever toutes les contradictions qui existent entre les droits musulman et moderne et notamment celles portant sur le statut de l'esclave, à savoir : problème de l'incapacité juridique de l'esclave (droit de propriété, témoignage, héritage), problèmes matrimoniaux (mariage, concubinage) ».

Cette charte provoque un électrochoc dans la société mauritanienne, et El Hor réussit son entrée dans l'espace public. Par la suite, le mouvement se structure sur le terrain, parle de « conscientisation » et diffuse ses slogans dans les foyers de peuplement traditionnel des esclaves (*adwaba*) ainsi que dans les périphéries urbaines paupérisées. Mais le contexte politique de l'époque est instable. Le mouvement des Haratines naît durant les derniers jours du régime de Moktar Ould Daddah, premier président de la Mauritanie, destitué par un coup d'Etat le 10 juillet 1978. Les premières manifestations publiques d'El Hor coïncident avec une phase d'instabilité du pouvoir d'Etat, sur fond de difficile sortie du conflit du Sahara occidental, dans lequel la Mauritanie combattait depuis 1975 le Front de libération du Sahara occidental (Polisario) au côté du Maroc. Le colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla remplace, en avril 1979, les colonels Moustapha Ould Mohamed Saleck et Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Louly qui s'étaient succédé à la tête de l'Etat depuis la prise du pouvoir par l'armée. Malgré ce mauvais timing, les activistes réussissent à se faire entendre sur le plan international. Anti-Slavery International travaille avec El Hor afin d'évaluer le phénomène de l'esclavage sur le terrain, comme en témoigne son rapport consacré à la Mauritanie à cette période<sup>18</sup>.

En février 1980, une rumeur selon laquelle une esclave répondant au prénom de Mbraka aurait été vendue à Atar (centre du pays) déclenche une vague de protestations et de marches organisées par le mouvement El Hor. Au mois de mars de la même année, plusieurs dirigeants du mouvement sont arrêtés, puis jugés dans un procès collectif tenu à Rosso (sud-ouest) en juillet suivant. Les principaux leaders du mouvement se voient condamnés à des peines de prison allant jusqu'à trois mois fermes. Mais le résultat paradoxal de cette mobilisation et de ce procès est l'abolition de l'esclavage par ordonnance du Comité militaire de salut national, organe dirigeant le pays, en novembre 1981. La loi d'abolition est davantage un geste politique destiné à calmer les protestations nationales et internationales qu'une mesure concrète : elle n'est pas appliquée. Le programme d'indemnisation des maîtres auquel elle conditionnait implicitement la libération des « esclaves » n'a jamais été mis en place, vidant ainsi cette législation de sa substance, et rappelant au passage que la conception de l'esclave comme bien meuble et propriété privée n'était guère contestée par l'Etat.

Pourtant, aussi ambiguë soit-elle, l'abolition apparaît comme une concession importante, la promulgation de cette loi passant pour une reconnaissance officielle de la légitimité du combat d'El Hor. Elle contribue d'ailleurs à faire baisser la tension sociale. Les animateurs du mouvement, qui exigeaient d'être associés au pouvoir, ne le seront que bien plus tard, en décembre 1984, au lendemain du coup d'Etat qui voit le colonel Ould Taya renverser le président-colonel Ould Haidalla. En 1985, Messaoud Ould Boulkheir est nommé ministre du Développement rural. Plus tard, l'accession des Haratines à des postes importants se généralise, pour culminer avec la nomination entre 2003 et 2005 de Sghair Ould Mbraeck, ancien membre d'El Hor, au poste de Premier ministre, puis l'élection de Messaoud Ould Boulkheir au poste de président de l'Assemblée nationale de 2007 à 2014.

<sup>18</sup> J. Mercer, *Slavery in Mauritania Today*, Londres, Anti-Slavery International, 1981.

Mais, dans la seconde moitié des années 1980, ce processus d'intégration d'une élite haratine à la classe dirigeante s'est fait au prix d'une mise en sommeil de la mobilisation antiesclavagiste pendant au moins cinq années (1985-1990). A partir des années 1990, les cadres du mouvement s'engagent de plus en plus dans la politique.

### **Le mouvement haratine et la « démocratisation autoritaire »**

Les Haratines sont non seulement présents dans le débat démocratique qui s'enclenche dans le pays à partir de 1991, mais ils sont également actifs dans la société civile et les syndicats. C'est à partir de ce double positionnement que la question de l'esclavage est alors relancée, sur fond de divisions internes dans les rangs de l'organisation antiesclavagiste. Ce processus a suivi des chemins tortueux, qui mettent en exergue les transformations successives du mouvement haratine dans un contexte sociopolitique en rapide évolution.

*Les Haratines, fer de lance de la « demande démocratique » ?*

L'engagement d'El Hor dans le combat pour la démocratisation est amorcé dès les premiers signes d'ouverture du régime militaire. En octobre 1986, le président Ould Taya décide d'organiser des élections municipales afin de « démocratiser le pays par le bas ». Si les premières échéances de 1986 permettent aux Haratines de s'engager uniquement par leur présence sur les listes de partis constitués, la seconde élection municipale de 1990 autorise El Hor à présenter « officieusement » (le mouvement n'a jamais été reconnu par les autorités) une liste à Nouakchott, la capitale du pays. Dirigée par Messaoud Ould Boulkheir, à l'époque président d'El Hor, cette liste ne gagne pas la municipalité mais enregistre un relatif succès, qui permet de mesurer le poids d'une communauté visiblement en pleine progression politique, sociale et démographique<sup>19</sup>. Dans l'ensemble du pays, les candidatures sponsorisées par le mouvement confèrent à ses activistes une expérience de mobilisation électorale qui sera utilisée dans le cadre de l'arrivée en Mauritanie de la « démocratisation de la troisième vague ».

A la veille de la « fièvre démocratique » qui s'empare de l'Afrique à cette époque, une partie d'El Hor accumule les contentieux politiques avec le pouvoir de Maaouya Ould Taya. Si certains membres fondateurs quittent le mouvement pour rallier le régime en place, un nombre influent d'entre eux, dont Messaoud Ould Boulkheir, Boubacar Ould Messaoud et Omar Ould Yali, prennent le chemin inverse, faisant basculer El Hor dans l'opposition. Ses leaders font partie de ceux qui adressent des lettres ouvertes au chef de l'Etat (la « lettre des 50 » d'abord, puis la « lettre des 125 ») pour dénoncer les exécutions extrajudiciaires dont ont été victimes, entre 1989 et 1991, des militaires négro-africains issus de l'ethnie Haalpularen, pour exiger la constitution d'une commission d'enquête indépendante sur ces faits, et pour demander l'ouverture du jeu politique.

Le 15 avril 1991, le colonel-président Ould Taya annonce l'instauration de la « démocratie pluraliste ». Dans la foulée de la promulgation de la nouvelle Constitution et des lois sur le multipartisme, les opposants politiques de tous bords se regroupent en juillet 1991 au sein d'un « Front démocratique uni pour le changement » (FDUC). Ce dernier se transforme rapidement en parti politique légal dans la perspective des élections présidentielle et législative de l'année 1992. Il prend le nom de l'Union des forces démocratiques (UFD) et élit à sa tête le président d'El Hor, Messaoud Ould Boulkheir. Faute d'unanimité, celui-ci ne réussit cependant pas à se faire investir à l'élection présidentielle du 24 janvier 1992. Le parti choisit à sa place un candidat externe, Ahmed Ould Daddah, qui échoue à battre l'ex-colonel M. Ould Taya, l'autocrate en place. Au lendemain de cette défaite de l'opposition, un nouveau parti, l'UFD-Ere nouvelle (UFD-EN) est créé autour de Ould Daddah, dans lequel les cadres de El Hor se sentent progressivement à l'étroit. Peu satisfait de la prise

<sup>19</sup> El Arby Ould Saleck, *Les Haratins. Le paysage politique mauritanien*, op. cit.

en compte de la question des Haratines au sein de l'UFD-EN, le mouvement publie un long document<sup>20</sup> où il retrace son propre combat et discute sa position, désormais inconfortable au sein du parti. Mais ce n'est qu'en 1994 que les Haratines quittent l'UFD-EN pour créer, en août 1995, Action pour le changement (AC), un parti politique présidé par Messaoud Ould Boulkheir<sup>21</sup>. Cette nouvelle phase inscrit l'aile dite « radicale » du mouvement social des Haratines dans un cadre politique partisan. Cette expérience marque un tournant vers une institutionnalisation politique dont les effets ultérieurs seront importants.

#### *Autonomie partisane, diversification militante et instrumentalisation*

Bien que regroupant des personnalités de diverses origines, AC est le premier parti politique totalement contrôlé par des Haratines. Sa création a été perçue comme une radicalisation d'El Hor, accusé de créer un « parti racial noir », puisque le mouvement acceptait de s'allier à des nationalistes négro-africains anciennement militants de l'UFD. Dans le contexte de l'époque, la création de ce parti n'était pas anodine. La cause haratine, instrumentalisée par divers acteurs, avait commencé à échapper à El Hor en tant que mouvement social : à l'intérieur du pays, chaque parti avait compris qu'il avait intérêt à comporter sa « composante haratine » ; à l'extérieur, la question de l'esclavage était détournée par des groupes politiques non haratines (l'opposition en exil ou la diaspora afro-mauritanienne par exemple) à des fins de pure déstabilisation du régime de M. Ould Taya<sup>22</sup>. La création d'AC n'est pas seulement une initiative d'autonomisation du mouvement haratine ; le parti a cherché aussi, non sans mal, à capter la représentativité d'une communauté haratine guère unie.

Des membres d'AC fondent la Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM), dirigée par Samory Ould Bèye, en 1995. La même année, un autre membre du parti et membre fondateur d'El Hor, Boubacar Ould Messaoud, crée l'ONG SOS-Esclaves, qui diffuse une « note d'information sur l'esclavage en Mauritanie » préfigurant ses futurs rapports annuels sur l'esclavage, systématisés à partir de 1996. Dans ces documents, elle dénonce entre trente et quarante cas en moyenne, qui mêlent travail servile non rémunéré, esclaves en fuite, dépossession de terres, captation d'héritage, séquestration, usurpation et violences physiques. En dépit des litiges réglés grâce à l'intervention de l'association, l'Etat est accusé de manquer de volonté réelle pour éradiquer le phénomène, punir les coupables, et protéger les victimes conformément aux lois en vigueur<sup>23</sup>.

En dramatisant la question de l'esclavage dans un cadre associatif de défense des droits humains, l'ONG opère un déplacement vers un combat des origines dont El Hor n'était plus le porteur privilégié, accaparé qu'il est désormais par la politique partisane.

#### *Entre politique et ONG : la seconde vie d'une cause*

La création de SOS-Esclaves intervient dans le cadre d'une évolution lente de la discussion sur les Haratines et l'esclavage. Depuis son ouverture aux médias indépendants, notamment à la faveur de la « démocratisation » de 1991, le débat sur l'esclavage s'est figé dans deux positions opposées. Selon les militants d'El Hor demeurés dans l'opposition, l'esclavage perdure dans le pays en tant que pratique et système de valeurs encouragés par l'inaction de l'Etat. Selon les partisans du régime, il a disparu et il ne s'agit plus désormais que de lutter contre ses séquelles, qui sont essentiellement économiques et sociales. Evoquer son existence revient à vouloir atteindre à l'unité nationale. Les militants d'El Hor sont accusés

<sup>20</sup> El Hor, « Les Haratines. Contribution à une compréhension juste de leur problématique », document dactylographié, Nouakchott, 5 mars 1993.

<sup>21</sup> El Arby Ould Saleck, « Les Haratines comme enjeu pour les partis politiques en Mauritanie », *Journal des africanistes*, 70 (1), 2000, pp. 255-263

<sup>22</sup> Voir A. Bullard, « From colonization to globalization. The vicissitudes of slavery in Mauritania », *Cahiers d'études africaines*, 179-180, 2005, pp. 751-769.

<sup>23</sup> Certains de ces rapports sont disponibles sur [www.sosesclaves.org](http://www.sosesclaves.org).

à maintes reprises par le gouvernement de « fabriquer » un « faux problème » à des fins politiques. Pour l'Etat et les gouvernements successifs dominés par des groupes *bizan* d'origine libre, la justice n'est pas l'arène où doit se régler l'« héritage » de la société esclavagiste. Les militants haratines exigent, eux, que soit mis fin à l'impunité des « maîtres ».

La partie d'El Hor qui avait rejoint le camp du pouvoir est chargée de combattre ses anciens frères d'armes sur cette question. Au milieu des années 1990, un Comité pour l'éradication des séquelles de l'esclavage en Mauritanie (Cresem) est constitué par le gouvernement. Ce groupe reçoit même en 1997 l'appui public du chef de l'Etat. Un grand débat national est enclenché, qui révèle une fois de plus le durcissement des positions autour de cet enjeu<sup>24</sup>. C'est cette crispation qui affectera au bout du compte l'avenir d'AC dans la scène politique mauritanienne. N'ayant obtenu qu'un seul député aux élections de 1996, le parti n'est pas représenté à l'Assemblée nationale par des membres d'El Hor, mais par Kébé Abdoulaye, un cadre issu de l'ethnie soninko. En revanche, AC enregistre un relatif succès aux législatives de 2001 avec l'élection de quatre députés (sur un total de 76), dont Messaoud Ould Boulkheir.

Le gouvernement n'apprécie pas la participation des dirigeants d'AC à la Conférence internationale des Nations unies sur le racisme qui se tient à Durban en septembre 2001. M. Ould Taya, réélu en 1997 pour un nouveau mandat de six ans, est désormais sans pitié pour les opposants : l'UFD-EN est interdite en janvier 2001. AC est interdite à son tour en janvier 2002 à la suite d'une intervention du député M. Ould Boulkheir au Parlement dénonçant la persistance de l'esclavage et l'absence de programmes de développement destinés aux Haratines.

Messaoud Ould Boulkheir et ses amis politiques se voient refuser la création d'un nouveau parti dénommé « Convention pour le changement ». C'est seulement en 2003 que les nationalistes maures arabistes pro-libyens de l'Alliance populaire progressiste (APP), dont le parti élitiste était en perte de vitesse, offrent à Messaoud Ould Boulkheir et ses compagnons (à la fois haratines et négro-africains) de les rejoindre. Messaoud Ould Boulkheir devient le président de l'APP et El Hor en est désormais l'élément moteur. Cette alliance improbable de micronationalismes habituellement opposés a deux conséquences : d'une part, elle permet à El Hor de se présenter comme la synthèse de l'ensemble des sensibilités ethniques de la Mauritanie ; d'autre part, elle permet au courant arabiste, devenu automatiquement minoritaire dans les instances de l'APP, de changer de nature idéologique et de vocation.

Entre 2003 et 2005, le climat politique en Mauritanie se dégrade. La réélection d'Ould Taya pour un troisième mandat en novembre 2003 se passe dans des conditions controversées. La situation politique est bloquée, dans un pays où aucun changement pacifique ne semble pouvoir être obtenu. Entre juin 2003 et août 2004, au moins deux coups d'Etat sont déjoués par le régime. Mais, le 3 août 2005, Ould Taya est finalement renversé par le Comité militaire pour la justice et la démocratie. Cette nouvelle ère ouvre paradoxalement de nouvelles perspectives au mouvement haratine.

#### *« Nouvelle relance de la démocratie » et mutations du mouvement haratine*

En renversant le président Ould Taya le 3 août 2005, le Comité militaire pour la justice et la démocratie parvient à clôturer en mars 2007 une transition vers la démocratie jugée exemplaire par la communauté internationale et les acteurs politiques locaux. Une coalition dirigée par le président Sidi Ould Cheikh Abdellahi arrive au pouvoir et M. Ould Boulkheir et son parti, l'APP, y tiennent une place de choix. Alors qu'il n'avait obtenu que cinq députés aux législatives de 2006 et un maigre score à la présidentielle (7 %), M. Ould Boulkheir décide de soutenir au deuxième tour Sidi Ould Cheikh Abdellahi, en échange de quelques postes ministériels pour son parti et de la présidence de l'Assemblée nationale pour lui-même. Il exige en outre que le tout premier texte adopté par le nouveau Parlement soit une loi criminalisant l'esclavage :

<sup>24</sup> Voir l'hebdomadaire *Mauritanie-Nouvelles*, n° 236 du 28 janvier 1997, pp. 12-13.

jusque-là, les différentes abolitions (déclaration de 1980, ordonnance de 1981) n'avaient jamais prévu de sanctions pour les maîtres convaincus d'esclavagisme. C'est ainsi que, suivant son engagement préélectoral, le nouveau régime fait voter le 9 août 2007 la loi criminalisant l'esclavage. L'avancée est saluée comme il se doit par l'APP et son président M. Ould Boulkheir.

Mais, sur le plan national, les événements connaissent une accélération politique que personne n'avait prévue. Le nouveau régime démocratique élu en mars 2007 est rapidement mis en cause par une partie de sa majorité parlementaire, appuyée en sous-main par l'armée. Le 6 août 2008, le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi est renversé par un comité militaire présidé par le colonel Mohamed Ould Abdel Aziz. La Mauritanie entre alors dans une crise politique et institutionnelle sans précédent. Président de l'Assemblée nationale, et fidèle au régime légitime d'Ould Cheikh Abdallahi, Ould Boulkheir prend spontanément la tête d'un mouvement de résistance civique dénommé Front national de développement de la démocratie (FNDD). Ce groupe opposé au putsch est constitué d'élus, de partis politiques, d'ONG et de personnalités indépendantes de toutes origines. Le FNDD réussit à maintenir la mobilisation contre le putsch pendant une année. Il pousse la communauté internationale à refuser de reconnaître le nouveau régime et à récuser l'agenda électoral qu'il propose de tenir. Les protestations contre le coup d'Etat et pour un retour à la démocratie sont intenses tout au long de cette période. Une médiation internationale est mise en place et aboutit au règlement politique du conflit institutionnel au terme de l'accord signé à Dakar en juin 2009. En guise de contribution au règlement de la crise, le président renversé accepte de démissionner formellement et, conformément à l'accord de Dakar, une élection présidentielle est organisée. Ould Boulkheir est tout aussi naturellement investi comme candidat principal du FNDD<sup>25</sup>.

Pour la première fois de l'histoire du pays, un Haratini peut symboliser aux yeux des autres un combat politique pour la démocratie et la justice sociale transcendant largement les clivages ethniques ou catégoriels. A l'issue de l'élection présidentielle, qui a finalement lieu le 18 juillet 2009, Ould Boulkheir arrive deuxième, avec près de 16 % des voix, derrière le général putschiste Ould Abdel Aziz, élu au premier tour avec plus de 52 % des voix. Reconnaisant les résultats, le leader haratine retrouve en novembre 2009 la présidence de l'Assemblée nationale, qui n'avait pas été dissoute durant le putsch. Il continuera par la suite à jouer un rôle de premier plan dans la vie politique du pays, jusqu'aux législatives de novembre 2013, où il perd le poste de président de l'Assemblée mais pas celui de député.

Depuis 2007, Ould Boulkheir avait exprimé sa volonté de voir El Hor dissous dans le parti APP. Il a finalement perdu ce pari. Nombre de militants, d'ailleurs également membres de l'APP, refusent catégoriquement cette option. Certains contestataires (Samory Ould Bèye, Mohamed Bourbos...) sont exclus du parti en 2010 et créent leur propre parti, Al-Moustaghbal (Avenir). Cette petite formation, qui ne dispose d'aucun élu, est depuis 2010 la seule à se réclamer ouvertement des valeurs et des objectifs d'El Hor. Ce dernier, mis en veille depuis si longtemps, appartient au passé et semble soumis à une forte concurrence. En effet, sur le terrain social de la lutte pour les droits humains, de nouvelles générations de Haratines commencent à s'organiser, relançant le débat sur des bases entièrement nouvelles. Les modalités, la trajectoire et le résultat de cette mutation méritent d'autant plus d'être explorés que le cachet qu'elles ont imprimé à la lutte haratine est tout à fait spécifique.

---

<sup>25</sup> Les islamistes de Tawassoul qui faisaient partie du FNDD avaient décidé de présenter leur propre candidat. Sur l'ensemble de l'épisode, lire N. Foster, *Mauritania. The Struggle for Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2010.

## Les nouveaux abolitionnistes

Paradoxalement, la loi sur la criminalisation de l'esclavage adoptée en 2007 n'a fait que relancer la mobilisation des nouvelles générations de Haratines en faveur d'une radicalisation du mouvement. Certaines initiatives sont cependant largement sorties du lot. Par exemple, en 2008, un Front uni pour l'action des Haratines (FUAH) s'est fait remarquer en publiant un document intitulé « Bilan : 50 ans d'exclusion et de marginalisation systématiques des Haratines ». L'objectif était de documenter, « chiffres à l'appui », l'exclusion de cette catégorie de la population des postes administratifs, économiques et militaires. Selon le FUAH, l'exclusion des Haratines obéirait à un plan mûrement réfléchi par un pouvoir postcolonial soucieux de maintenir hors de portée des « anciens esclaves » les ressources économiques du pays auxquelles ils auraient en priorité droit en tant que composante « démographiquement majoritaire ». C'est pour cela que les Haratines demeurent confinés dans les « travaux subalternes où ils sont exposés aux nouvelles formes de pratiques esclavagistes<sup>26</sup> ».

Mais la nouvelle organisation qui portera à un degré de radicalité sans précédent les revendications du mouvement social haratine est l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA-Mauritanie) créée par de jeunes militants issus d'El Hor et de SOS-Esclaves. A ce titre, son expérience mérite une attention particulière.

### *L'IRA : un radicalisme haratine*

Créée en 2007 par Birame Ould Dah Abeid (42 ans à l'époque), ancien secrétaire général de SOS-Esclaves, l'IRA-Mauritanie a choisi de poser le problème de l'esclavage dans des termes originaux et inédits, avec des méthodes et un discours visant la déstabilisation intellectuelle des pouvoirs politiques et religieux établis. Pour relancer l'intérêt national pour la communauté haratine, l'organisation, non autorisée, déploie son action dans plusieurs directions, dont trois principales : la dénonciation de « l'instrumentalisation de l'islam » pour perpétuer la domination des Haratines dans la société ; la lutte contre l'impunité et pour l'enrôlement de toutes les affaires d'esclavage devant les tribunaux ; et une campagne ciblée contre le travail servile et l'esclavage domestique.

Les actions de l'organisation (sit-in, manifestations, affrontements avec la police, grèves de la faim...) avaient déjà obligé (pour la première fois dans l'histoire du pays) la justice à convoquer, à juger et à condamner à six mois de prison ferme une femme accusée en janvier 2011 d'avoir employé une fillette de treize ans sans salaire pendant plusieurs années. Mais la dame, toute première personne jamais « condamnée » en Mauritanie explicitement pour « faits d'esclavage », ne purge que quelques jours de prison. En revanche, Birame Ould Abeid est jugé en même temps, en compagnie d'autres militants, pour avoir organisé une « manifestation non autorisée » et pour « appartenance à une association illégale ». Tous les militants condamnés seront finalement libérés à la fin du mois de février 2011 à la suite d'une grâce présidentielle.

Pour Birame Ould Dah Abeid, il faut dénoncer « l'hégémonie arabo-berbère en Mauritanie » dont « l'islam » serait l'instrument privilégié. Pour lui, « c'est là-dessus qu'il faut prioritairement mettre l'accent<sup>27</sup> ». Dénonçant publiquement « le silence des 'ulama face à la persistance de l'esclavage », il accuse les religieux du pays de « manipulation des textes sacrés afin de favoriser le silence coupable sur le crime d'esclavage<sup>28</sup> ». L'IRA va d'ailleurs franchir un cap majeur dans cette campagne lorsque, le 27 avril 2012, ses militants brûlent publiquement plusieurs ouvrages de droit musulman, dont quelques exemplaires du Mukhtaṣar de Khalil ibn Iṣḥāq al-Jundi (m. 1365), l'abrégé qui sert de référence à la jurisprudence (*fiqh*) sunnite

<sup>26</sup> <http://www.haratine.com/Site/ancien/communique32.htm>

<sup>27</sup> Entretien avec l'auteur, Nouakchott, mai 2010.

<sup>28</sup> B. Ould Dah Ould Abeid, « *al-tashrii li al-riq khidmatan listimrarihi* » (La législation sur l'esclavage comme moyen de le perpétuer), *al-Raya*, 3 janvier 2006.

malikite en Afrique du Nord et de l'Ouest notamment. Cette cérémonie peu ou prou blasphématoire est néanmoins lancée sous les cris d'« Allahu Akbar<sup>29</sup> ». Le leader de l'IRA est jeté en prison pour « blasphème et outrage aux valeurs religieuses du pays », avant de bénéficier d'un non-lieu quatre mois plus tard. L'incinération des ouvrages religieux par les militants de l'IRA intervient à la suite d'un événement particulier. Le 26 mars 2012, la chambre pénale près la Cour suprême avait rendu un arrêt accordant la liberté à un individu condamné le 21 novembre 2011 par la Cour criminelle de Nouakchott à deux ans d'emprisonnement pour « esclavage ». Le prévenu était poursuivi pour l'exploitation, comme gardiens de chèvres, de deux esclaves de naissance, Saïd Ould Salka (13 ans) et son jeune frère Yarg Ould Salka (8 ans).

L'aura politique de Birame Ould Abeid prend dès lors des proportions considérables, à la fois en Mauritanie et à l'extérieur. En quelques années, l'activiste est devenu la figure de proue incontestée de la lutte contre l'esclavage et pour le droit des Haratines. Déjà lauréat d'un nombre considérable de prix internationaux, il figure parmi les bénéficiaires du prix des Nations unies pour les droits de l'Homme pour l'année 2013. La carrière militante d'Ould Abeid et sa popularité le poussent à se présenter aux élections présidentielles de décembre 2014, pourtant boycottées par l'ensemble des partis d'opposition. Il recueillera près de 9 % dans ce scrutin, par ailleurs contesté, face au président Abdel Aziz, qui obtient près de 89 % des voix.

Grâce à la mobilisation de l'IRA, le gouvernement mauritanien avait commencé à réagir. En 2011 déjà, le président Ould Abdel Aziz avait invité le gouvernement à réactiver l'arsenal juridique destiné à lutter contre l'esclavage. A l'époque, le gouvernement voulait d'autant moins attiser la tension que le vent du printemps arabe commençait déjà à souffler dans le pays.

#### *Les Haratines et le printemps arabe*

L'écho du « printemps arabe » commençait à se traduire en Mauritanie par une vague sans précédent de mouvements sociaux divers et variés. Différents groupes protestataires (jeunes, femmes, chômeurs et pauvres de toutes sortes) descendaient régulièrement dans la rue ou campaient devant le palais présidentiel, bien décidés à profiter des événements de Tunisie et d'Égypte. Un homme de 43 ans (Yacoub Ould Dahoud) s'était même immolé par le feu devant le Parlement en janvier 2011.

L'atmosphère de révolte insufflée par un printemps arabe largement suivi en Mauritanie a donné une légitimité supplémentaire à la revendication d'égalité, de justice économique et de respect des droits dont le mouvement social des Haratines s'était fait l'emblème. Des organisations comme l'IRA étaient préparées à jouer un rôle moteur dans la campagne revendicative enclenchée alors dans le pays. Birame Ould Abeid et ses amis se devaient de capitaliser sur leur image de défenseurs d'une catégorie sociale symbolisant par excellence l'exclusion sociale, l'exploitation économique, la marginalisation et la pauvreté. Le discours des militants n'était plus focalisé sur une nouvelle loi sur l'esclavage, ni sur une intégration par le haut des élites issues de la communauté, comme dans les années 1970. Il s'agissait de plus en plus de prendre à bras le corps les enjeux de partage des ressources, de justice sociale et d'équité économique. Cette inflexion a été notable durant les mobilisations des années 2011-2013, période où le mouvement haratine a clairement bénéficié de sa position sur le terrain des injustices sociales. Surtout, dans une société multiethnique en proie à des soubresauts incessants et à une restauration autoritaire résolue, la revendication d'inclusion et d'égalité des Haratines mettait la Mauritanie à l'unisson des autres pays arabes.

---

<sup>29</sup> Voir les archives des sites d'information suivants : [www.cridem.mr](http://www.cridem.mr) ; voir aussi, en langue arabe, [www.alakhbar.info](http://www.alakhbar.info), [www.ani.mr](http://www.ani.mr) et [anti-saharamedias.net](http://anti-saharamedias.net).

En avril 2013, et donc bien après que la vague protestataire « arabe » fut retombée, plusieurs organisations haratines ont décidé de signer un *Manifeste pour les droits des Haratines*. Cette initiative n'a cependant pas bénéficié immédiatement de la solidarité des partis politiques, des médias ou des mouvements sociaux. Il a fallu que ses principaux animateurs soient choisis en dehors des militants connus (sa présidence échoit à une personnalité consensuelle, l'ambassadeur Saïd Ould Hamody, décédé en 2016) pour que l'organisation obtienne la participation de tous les partis politiques du pays à sa première manifestation nationale, organisée en avril 2015. La marche est baptisée pour l'occasion « marche des droits », au lieu de « marche pour les droits des Haratines » comme cela était initialement prévu. Il est vrai que, dans sa première version, le *Manifeste pour les droits des Haratines* posait le problème dans des termes globaux et exigeait explicitement une discrimination positive en faveur des populations issues de l'esclavage. Or, cette revendication ne semblait pas recevoir d'écho favorable auprès des partis politiques d'opposition et des organisations de la société civile non haratines, bien que le nombre d'acteurs politiques et sociaux disposés à reconnaître la spécificité de la condition des Haratines aille croissant en 2015. Cette contradiction s'explique par le fait que le mouvement social des Haratines sur la scène politique mauritanienne dépend des chances de succès des alliances qu'il tente de tisser.

## LES HARATINES ET LES AUTRES

De fait, la difficulté du mouvement haratine à atteindre ses objectifs traduit l'ambiguïté et le caractère paradoxal des rapports que ce dernier entretient avec les autres acteurs politiques et sociaux de Mauritanie, à l'image de l'ambiguïté et de la place paradoxale des Haratines eux-mêmes dans la société.

Seul l'activisme des Haratines, relayé par des organisations internationales de défense des droits humains (comme Amnesty International et Anti-Slavery International), a permis d'inscrire la question du legs de l'esclavage à l'agenda politique, bien que tous soient conscients désormais que la communauté issue de l'esclavage constitue un enjeu majeur dans le schéma ethnique et politique mauritanien. Placés entre les communautés négro-africaines dont ils partagent l'origine ethnoraciale (la peau noire) et la composante arabo-berbère dont ils partagent la langue et la culture, les Haratines ont une position stratégique et un poids considérable dans l'équation identitaire et démographique du pays.

Pour autant, loin d'être unis ou de communier dans une idéologie commune, les mouvements de défense des Haratines sont eux-mêmes travaillés par des luttes identitaires : il faut se souvenir qu'à la fin des années 1980, El Hor, au terme d'une grave « crise identitaire et idéologique », s'est scindé en deux groupes, l'un prônant l'appartenance à la majorité arabophone, l'autre voulant s'en tenir à la Charte d'El Hor, selon laquelle l'identité haratine est distincte et « irréductible » à toute autre composante ethnique. Pour comprendre ces positionnements et leurs implications sur le traitement politique de la question des Haratines, ainsi que sur les chances qu'ont ces derniers à nouer des alliances, il convient de revenir sur trois moments clés : la création de El Hor en 1978, la crise ethnique que connaît le pays entre 1987-1991, et la création de SOS-Esclaves et d'IRA-Mauritanie.

### Une cause orpheline

La naissance d'El-Hor en mars 1978 et la publication de son manifeste en juillet de la même année ont créé un choc dans la société mauritanienne de façon générale et chez les élites de façon particulière. Personne ne semblait accueillir avec joie la naissance d'un mouvement antiesclavagiste « endogène ». Jusque-là, les mouvements politiques de gauche non reconnus tels que les Kadihines (le parti des « prolétaires », 1968-1972) ou le Mouvement national démocratique (1973-1998) avaient pris en charge cette question

au nom de la « révolution prolétarienne ». Mais la question haratine était marginale dans leur agenda. Aucun acteur politique ne paraissait prêt à appuyer la volonté d'autonomie des activistes haratines ni la création d'El Hor. Celui-ci a dû tenter de désamorcer cette hostilité en mettant l'accent, dans ses publications clandestines, sur son caractère « nationaliste » et sur la « fraternité » entre les Haratines et les autres communautés<sup>30</sup>. Cela n'a pas empêché la méfiance généralisée envers El Hor de persister, puisque l'organisation affirmait d'emblée que l'identité haratine est « insoluble » dans aucune autre, tout en réfutant le caractère « racial » de son engagement.

L'attitude adoptée par les autorités de l'époque sera maintenue par tous les régimes suivants. L'opportunité du débat sur la cause des Haratines (ou sur tout autre cause ethnique) est systématiquement contestée par les gouvernements en place, et invariablement qualifiée d'« antinationale ». Pourtant, les régimes successifs entretiennent constamment un paradoxe frappant : nier la réalité du problème, mais prendre des mesures destinées à montrer leur volonté de le combattre. Il est vrai que cette attitude traduit la volonté des autorités mauritaniennes de faire des concessions face à la pression intérieure et internationale que le mouvement haratine a toujours eu la capacité d'exercer. Mais cette ambivalence a continué de bénéficier d'un soutien tantôt tacite tantôt explicite des élites arabes, négro-mauritaniennes, et même de certains segments privilégiés ou conservateurs de l'élite haratine. Ainsi, la campagne de répression d'El Hor menée par l'Etat en 1978-1980 a rencontré l'indifférence des autres acteurs politiques et sociaux de l'époque. De même, les gouvernements mauritaniens ont toujours pu compter sur le soutien de quelques intellectuels haratines prêts à défendre leur position en la matière et à nier la persistance de la moindre forme d'esclavage dans le pays ou de marginalisation des Haratines. Dans les années 1970, déjà, El Hor avait dû affronter cette hostilité générale d'autant plus fortement qu'il se revendiquait le seul mouvement authentiquement « national », dans un contexte où les acteurs de la scène politique étaient souvent affiliés à des idéologies étrangères telles que le panafricanisme (pour les mouvements négro-africains), le panarabisme (référence centrale de nombreux groupes nationalistes arabes nassériens ou bathistes) et l'internationalisme prolétarien (référence des mouvements de gauche).

S'ils étaient méprisés et ignorés par leurs pairs négro-africains de la vallée du fleuve Sénégal, pour qui la question de l'esclavage n'est qu'un problème interne à la communauté « arabe », les premiers activistes haratines étaient également accusés par leur groupe d'appartenance de prêcher la division au sein de la communauté bïzan. Cette double image négative ne fera d'ailleurs que s'accroître par la suite dans le cadre de la crise ethnique qui s'ouvre dès la seconde moitié des années 1980, au cours de laquelle l'Etat va conduire une campagne de répression sanglante contre les Négro-Mauritaniens. Or, la position des Haratines dans cette crise laisse entrevoir la complexité des défis auxquels ces derniers font face pour construire des alliances ou une unité idéologique avec d'autres militants de l'égalité des chances ou du partage des ressources et du pouvoir sur des bases ethniques.

### **Les Haratines dans la crise ethnique**

Le caractère multiethnique du pays constitue l'un des problèmes politiques congénitaux de la Mauritanie. Mais cet enjeu structurel devait connaître un tournant dramatique au milieu des années 1980. En effet, en 1986, les Forces de libération africaines de Mauritanie (FLAM) sont créées par les élites peules ou haalpoulen (ceux qui parlent la langue fulbé/fulani) originaires de la vallée du fleuve Sénégal. Cette radicalisation du nationalisme négro-mauritanien prend un tour nouveau lorsque des officiers de l'armée issus de cette ethnie tentent et ratent un coup d'Etat en octobre 1987. Les putschistes sont arrêtés, jugés, condamnés à la peine de mort et exécutés de façon sommaire par le gouvernement du colonel M. Ould Taya. Cette procédure expéditive

<sup>30</sup> Par exemple : mouvement El Hor, 1978, *Hartani, mon Frère*, (Akhuk al-Hartani), tract clandestin.

n'était pas inédite. Déjà, en 1981, un coup d'Etat raté contre le régime du président Haidalla (1980-1984) avait donné lieu à l'exécution sommaire de ses principaux leaders, pourtant des officiers issus de « grandes familles » *bizan*. Mais, en 1987, les fondateurs, activistes et sympathisants du FLAM sont eux-mêmes raflés, emprisonnés et exilés. La situation s'aggrave à la faveur de la crise d'avril 1989 qui oppose la Mauritanie au Sénégal. Les ressortissants de chaque pays sont la cible d'exactions dans l'autre pays. Les Haratines sont accusés d'avoir participé à la chasse aux Sénégalais et, par extension, aux Négro-Africains mauritaniens (les deux appartiennent aux mêmes ethnies) soutenus par l'Etat. L'expulsion de près de 80 000 Négro-Mauritaniens au Sénégal et au Mali provoque une crise humanitaire et politique sans précédent<sup>31</sup>. Dans la foulée, près de 300 militaires originaires de la vallée du fleuve Sénégal sont victimes, entre 1990 et 1991, d'une purge sanglante dans les casernes, sous l'accusation d'alignement à la fois sur le Sénégal et sur les thèses « extrémistes » des FLAM.

Dès lors, la pression exercée sur El Hor est intenable : certains de ses leaders soutiennent le régime en place et doivent assumer son nationalisme arabe et ses « crimes » ethniques. D'autres préconisent de se tenir à égale distance des deux nationalismes, arabe et négro-africain. Or, ces choix ne sont pas anodins. Soutenir les autorités dans le cadre de la crise ethnique a trois implications : cela suppose d'abord de réaffirmer l'identité exclusivement arabe des Haratines ; cela suppose ensuite d'être solidaire des violations des droits humains commises par le régime militaire envers les Négro-Mauritaniens ; enfin, cela veut dire renoncer à la lutte contre l'esclavage et à la promotion des droits des Haratines. Or, adopter le discours officiel sur ce sujet consiste à affirmer que l'esclavage étant devenu illégal, il n'existerait plus, que seules en resteraient des séquelles, qui seront résorbées à mesure que le pays se développe.

Les organisations nationalistes arabo-berbères et négro-africaines tentent de s'approprier les Haratines. C'est l'époque où le réseau du parti Baath irakien de Mauritanie, par ailleurs bien introduit au sein du régime et hostile à toute identité non arabe du pays, met au point une stratégie d'arabisation des Haratines dans un document clandestin mais resté célèbre<sup>32</sup>. C'est aussi l'époque où les FLAM prétendent parler au nom de tous les « Noirs de Mauritanie », Haratines compris. Leur journal est même appelé de façon significative « *Bilaal* », avec une référence claire à l'islam, mais aussi un clin d'œil aux Haratines, qui sont les seuls à porter ce prénom, symbole de l'esclave affranchi et célèbre compagnon du prophète Mohamed.

Déjà, après leur départ en exil, notamment en Occident, les activistes négro-africains avaient commencé à s'approprier le combat des Haratines dans leurs campagnes internationales contre le pouvoir en place à Nouakchott. Il s'agissait même de l'un des éléments centraux de leur argumentation contre le régime d'Ould Taya, qualifié de « système raciste et esclavagiste ». Leur préoccupation n'était naturellement pas alors de mettre l'accent sur le sort des Haratines ou sur leur combat, mais de nuire au régime autocratique. Une instrumentalisation contre laquelle de nombreux Haratines au sein d'El Hor s'étaient opposés avec vigueur. Ainsi, dès 1989, Boubacar Ould Messaoud confiait à ce sujet :

Ma peau n'est pas un programme politique [...]. On cherche à établir un lien entre l'activisme de quelques éléments qui se sont autoproclamés porte-parole d'une pseudo-communauté négro-mauritanienne et le problème de l'esclavage [...]. En 1980, la lutte contre l'esclavage, c'était El Hor, pas eux<sup>33</sup>.

Quant à Messaoud Ould Boulkheir, il réfutera également cette récupération politicienne :

<sup>31</sup> Depuis, ces réfugiés ont été rapatriés en Mauritanie entre 2007 et 2012 dans le cadre d'un programme du gouvernement appuyé par l'UNHCR.

<sup>32</sup> Le document toujours disponible est intitulé : « *al-ba'th wa alharatin* », le Baath et les Haratines », document dactylographié d'une vingtaine de pages.

<sup>33</sup> « *L'enjeu haratine* », *Sud Magazine*, 4, janvier 1987, p. 1.

L'esclavage existe aussi en milieu négro-africain [...]. Je préfère ma condition à la leur. L'esclave négro-africain dans sa société, dans son mental, est condamné à mourir esclave tout comme ses enfants. Alors que moi, en tant que Hartani, je me bats pour m'en sortir, eux préfèrent présenter l'esclavage comme un cas spécifiquement maure et refusent de dire ce qui se passe chez eux<sup>34</sup>.

Comme je l'ai mentionné plus haut, cette prise de distance n'a pas empêché les activistes d'El Hor de se désolidariser du gouvernement et de ses abus contre la communauté négro-africaine de Mauritanie. La création des partis AC (Action pour le changement) et, surtout, d'APP (Alliance populaire progressiste) a montré la volonté des Haratines d'ancrer une coalition multiethnique dans l'opposition. Pourtant, l'introduction du multipartisme en 1991 avait mis encore davantage en exergue leur isolement dans le paysage politique. Plus tard, l'accueil reçu par l'ONG SOS-Esclaves puis par l'organisation radicale IRA montrera que le combat pour l'égalité n'est pas toujours perçu par les non-Haratines comme une revendication pleinement légitime, leurs adversaires estimant que, puisque l'esclavage n'est plus légal, il n'existe plus, d'autres (les gouvernements successifs) considérant que la justice n'est pas le champ où doit se régler cet « héritage du passé ».

De même, il est difficile d'affirmer que l'ensemble des Haratines se reconnaissent dans le combat de leurs congénères les plus radicaux, dans une situation où la communauté elle-même est éclatée. Après tout, en termes d'émancipation socioéconomique et politique, la communauté haratine a évolué dans des directions différentes selon les régions, les secteurs et les groupes concernés. Pour des raisons de trajectoires personnelles, d'expérience différenciée de la réalité de l'esclavage dans les années passées, beaucoup, notamment, sont davantage affiliés à leur tribu qu'à leur classe sociale, dans un contexte où chacun veut se débarrasser du stigmate servile. Bien qu'ils aient réussi, au bout du compte, à s'imposer comme des personnalités de premier plan, les anciens fondateurs d'El Hor (tels Messaoud Ould Boulkheir, Boubacar Messaoud ou Boydiel Ould Houmied) ne sont pas parvenus à créer une « ethnicité haratine » suffisamment unifiée autour d'une identité, ou envisageant son destin dans un projet commun. L'action menée par le mouvement a cependant clairement réussi à imposer la prise en compte politique de cette catégorie sociale. Mais, faute d'études spécifiques, on ignore jusqu'ici comment l'ensemble des mouvements et des activistes sont perçus, considérés ou jugés par la communauté haratine, dans sa diversité.

Dans ces conditions, le cercle de ceux qui sont prêts à rejoindre ce mouvement de façon formelle (surtout sans être de cette origine sociale) se restreint dans un pays où le militantisme est, du fait de longues années d'autoritarisme (et du peu de crédibilité de la « démocratie mauritanienne »), toujours perçu – à juste titre – comme une activité risquée, peu efficace, voire dangereuse.

Pourtant, des années d'observation invitent à constater que les organisations et personnalités haratines ont fait preuve de constance dans la défense des autres causes, sans doute pour se positionner comme les défenseurs non exclusifs des droits humains, mais aussi dans l'espoir de pouvoir mobiliser pour leur propre cause. Il y a une conscience ancienne, chez la plupart des activistes haratines, qu'une telle mobilisation horizontale est une condition importante du succès de leurs revendications. SOS-Esclaves et l'IRA s'engagent très souvent dans la défense des cas de violation des droits individuels et collectifs qui ne concernent pas les Haratines, « SOS » et son président se sont même spécialisés dans la lutte contre la torture, et Boubacar Messaoud lui-même a été nommé en 2016 membre du « mécanisme national de lutte contre la torture » mis en place par le gouvernement. Pourtant, nombre d'expériences ont montré que les Haratines et leurs mouvements ne bénéficient que de façon occasionnelle et sporadique de la solidarité des militants d'autres causes.

<sup>34</sup> Interview, *L'Autre Afrique*, 57, 6 août 1997, p. 26.

Ainsi, selon Boubacar Messaoud<sup>35</sup>, l'une des ambitions initiales de SOS-Esclaves, lors de sa création en 1995, avait été d'associer des descendants de maîtres et des descendants d'esclaves<sup>36</sup>. L'objectif était alors de sortir le combat antiesclavagiste du ghetto communautaire haratine. Cette cause devait être portée par des personnalités issues de tous les horizons ethniques mauritaniens. L'organisation avait certes obtenu l'adhésion d'une poignée (moins de dix personnes) de personnalités nationales non haratines connues pour leur indépendance. Mais une seule, Jemal Ould Yessa, un activiste célèbre localement, avait poursuivi son soutien ; tous les autres sympathisants non haratines avaient pris leurs distances avec l'ONG. Il est vrai que, jusqu'en 2005 au moins (date à laquelle l'ONG est enfin reconnue par l'Etat), participer aux activités de SOS-Esclaves pouvait conduire directement en prison, comme Boubacar Messaoud et ses militants en ont fait l'expérience à maintes reprises.

Depuis 2005, et le renversement du président Taya, la question de l'esclavage a progressivement cessé d'être taboue. Les acteurs politiques non haratines considèrent désormais la lutte contre les séquelles de l'esclavage comme légitime. Mais, outre qu'aucun acteur non haratine ne semble vouloir trop insister sur le sujet, seule l'approche instrumentale du problème paraît prévaloir : on mobilise la question haratine pour embarrasser et confondre le régime en place. Le seul parti politique à avoir donné l'impression de prendre au sérieux ce sujet a été le parti islamiste Tawassoul, proche des Frères musulmans, créé en 2007, qui est allé jusqu'à publier en 2011 une « stratégie nationale de lutte contre l'esclavage et pour l'émancipation des Haratines », préconisant même une discrimination positive en faveur des victimes. Pourtant, dans les faits, sur dix-sept députés de Tawassoul élus en novembre 2014 à l'Assemblée nationale, un seul est haratine. De même, lorsque Birame Ould Dah et ses militants ont brûlé des livres religieux, un seul des intellectuels de Tawassoul, en l'occurrence Mohamed al-Mukhtar al-Shinqiti (installé au Qatar et proche de Yusuf al-Qardawi) s'est solidarisé avec lui et avec la cause haratine en général. Tawassoul lui-même est resté en retrait, même s'il a refusé de s'associer à la curée généralisée contre le « blasphémateur<sup>37</sup> ».

De façon générale, les amis de la cause haratine se font rares dans la communauté *bizan*, qui accuse souvent d'extrémisme quiconque insiste sur l'importance d'un partage du pouvoir égalitaire entre toutes les communautés du pays. De fait, puisque les élites du pouvoir et de l'opposition sont dominées par l'ethnie *bizan*, cette attitude est partagée au sein des partis de la majorité comme de l'opposition. De même, les sympathisants de l'IRA ne sont devenus si nombreux dans la communauté négro-africaine que parce que celle-ci a accepté de défendre leurs revendications et repris leur approche de lutte contre l'« hégémonie arabo-berbère ».

Un des problèmes vient cependant du fait que, pour la majorité des militants haratines, cette approche raciale est perçue avec réserve. Le président de l'IRA, Birame Ould Dah, bénéficie à ce titre d'un réseau international de défense des « Noirs » de Mauritanie établi depuis les années 1990 par les membres des FLAM... Mais le prix à payer par l'IRA est élevé : l'organisation est considérée par le gouvernement comme une organisation dangereuse et « raciale ». Ainsi, lorsque Birame Abeid a co-organisé avec une association négro-mauritanienne une marche contre l'exclusion foncière (sous-entendu des « Noirs » et des « anciens esclaves », toutes ethnies confondues) sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal, il a été arrêté et condamné à deux ans de prison ferme. Il n'a été libéré qu'en 2017.

La reconnaissance officielle lui est refusée, ses membres sont surveillés, emprisonnés, pourchassés, bien que la répression se déroule désormais dans les limites imposées par le prestige international de l'organisation. Pourtant, la radicalité de l'IRA comme la répression dont elle est victime montrent que, plus que jamais, l'enjeu haratine pèse dans le réel mauritanien, et pèsera encore longtemps sur la stabilité et la cohésion sociale du pays.

<sup>35</sup> Entretien avec l'auteur, Nouakchott, Mai 2008.

<sup>36</sup> Interview avec l'auteur, Jemal Ould Yessa, Dakar-Nouakchott, septembre 2008.

<sup>37</sup> Voir Z. Ould Ahmed Salem, *Prêcher dans le désert...*, op. cit., p. 14.

## CONCLUSION

L'apparition dans les années 1970 d'un mouvement de lutte pour l'émancipation des esclaves et des affranchis a marqué l'irruption sur la scène publique de revendications collectives pacifiques portées par un groupe social en pleine émergence. En dehors de quelques révoltes isolées et sporadiques, l'institution de l'esclavage n'avait jamais été remise en cause auparavant de façon organisée. Aujourd'hui, près de quatre décennies plus tard, il existe un lien intime entre la dénonciation de la persistance de l'esclavage d'une part, et le débat sur la situation des Haratines d'autre part. Qu'ils soient militants ou pas, ces derniers vivent la persistance de l'esclavage comme le symbole ambigu à la fois de leur domination et de leur identité collective. Dès lors, l'appel à son éradication devient le cri de guerre d'une quête d'émancipation collective partagée désormais par une variété de groupes de plus en plus d'accord sur la nécessité de mettre un terme à la marginalisation de leur communauté.

Mais les mouvements haratines sont appelés à se radicaliser ou à demeurer dans une impasse à mesure qu'ils se heurtent à une difficulté persistante : faire sortir l'enjeu de l'émancipation de la logique du calcul politique étroit d'élites et de groupes ethniques fortement divisés. Or, tout indique que la cause haratine restera encore longtemps prisonnière des luttes politiques et des tensions ethniques structurelles que les régimes successifs refusent obstinément d'affronter de façon directe, alors même que l'ambition unitaire de l'Etat semble de plus en plus compromise.

## Un éternel recommencement : les tribulations des mouvements haratines en Mauritanie

### Résumé

Cet article est une contribution à l'analyse souvent négligée du rôle des coalitions et des alliances dans la constitution et le succès des mouvements sociaux en Afrique contemporaine. Fondé sur les résultats d'une enquête de terrain d'une dizaine d'années combinant sociologie historique et ethnographie, il étudie les principales étapes de développement du mouvement social impulsé par les Haratines (anciens esclaves et leurs descendants) à la fin des années 1970 afin de lutter contre l'esclavage et ses séquelles. Il examine en particulier les raisons pour lesquelles, malgré leur contribution aux revendications démocratiques, les organisations haratines ont constamment dû imaginer de nouveaux modes d'action (parfois plus radicaux) pour compenser leur échec à convaincre le reste des acteurs sociaux et politiques du pays à adopter de façon définitive et non équivoque la question haratine comme cause nationale, au-delà des clivages ethniques et des intérêts particuliers.

## Coalition building, politics and the fate of the Haratines's social movement in Mauritania

### Abstract

Although coalition building is a key factor in understanding social movements, it has not been sufficiently explored in studies of social contestation in contemporary Africa. Drawing on qualitative data collected over a decade of historical research and ethnography in Mauritania, Zekeria Ould Ahmed Salem examines how the Haratines (former slaves and their descendants) launched a number of organization aimed at fighting the vestiges and stigma of slavery in the country. He examines dilemmas and obstacles faced by haratine organizations as they seek to build national coalitions around their cause beyond ethnic and cultural boundaries. He argues that, despite their notable contribution to the struggle for democracy and equality in the country, haratines groups tend to adopt constantly new, more radical forms of mobilization in order to compensate for the lack of cooperation or support from non-haratines social and political organizations.

### Mots clés

Alliances ; esclavage ; Haratines ; Mauritanie ; mobilisations ; mouvement social.

### Keywords

Coalition building ; Haratines ; Mauritania ; mobilizations ; slavery ; social movements.